

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **LUNDI, le 6 mars 2023**, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **vingt-heures**.

À laquelle sont présents :

Messieurs
Frédéric Jean, Maire
Jean-Yves Gosselin
Jean-Guy St-Pierre

Mesdames
Chantal Blanchette
Sandra Proulx
Melyssa Talbot Blais
Isabelle Furlotte

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

R-040-2023

IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
D'ouvrir cette séance régulière du Conseil, Il est 20h00.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance régulière
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 6 février 2023
- 4 Adoption des comptes à payer
- 5 Administration
 - 5.1 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 264 500\$ qui sera réalisé le 13 mars 2023
 - 5.2 Adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 1 264 500\$ qui sera réalisé le 13 mars 2023
 - 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 288-2023 pour l'acquisition des lots 3 476 224, 3 476 325 et 3 476 344
 - 5.4 Outils de communication de masse
 - 5.5 Tribunal administratif du logement

- 5.6 Agent de mise en commun des services intermunicipaux
- 5.7 Embauche d'une ressource contractuelle pour le remplacement du congé de maternité de la directrice adjointe gestion de projets
- 6 Loisirs
 - 6.1 Demande d'aide financière pour le FRR-V2 (régional) pour le baseball
 - 6.2 Demande d'aide financière pour le FRR-V2 (local) pour le Parc Franco-Fun
 - 6.3 Résumé de la rencontre du 15 février avec des citoyens pour les loisirs et sports
- 7 Travaux Publics
 - 7.1 Contrat pour la tonte de pelouse 2023
- 8 Eau – aqueduc – égouts
- 9 Incendie – Sécurité publique et/ou civile
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel du service des incendies pour le mois de février 2023
 - 9.2 Adoption du rapport annuel 2022 pour la sécurité incendie MRC de Montmagny
- 10 Urbanisme
- 11 Dossiers et projets en cours
 - 11.1 Dossier du ravinement 4^e Rue Est
- 12 Correspondance
- 13 Varia
 - 13.1 Faire autrement (MRC) Lac à l'épaule
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance régulière

R-041-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 6 FÉVRIER 2023

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

R-042-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le lundi 6 février 2023 sans modification.

4 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

REVENUS DE FÉVRIER 2023

Journal l'Écho, remboursement frais de poste	147,80
Permis	80,00
Location salle	60,00
Bar	2089,75
Loyers	3850,00
Loyer CPE février 2023	2750,00

FSST, crédit au compte	537,09
J&R Cloutier, commandite Parc Franco-Fun	100,00
Amusement Ben & Marcoux, revenus dards	97,40
Remboursement formation permis classe 3 (Maxime B.)	100,00
Carrières Rive-Sud, dénonciation tonnage 2022	7032,30
Solutions Chimiques Industrielles, remb. factures	567,57
Relâche, sortie Valcartier	180,00
FIMEAU provincial	52174,89
Ministère Transports, contrat déneigement	12017,55
TOTAL :	81 784,35

COMPTES À PAYER DE MARS 2023

Sandra Proulx, remb. facture Loisirs + 105km	348,17
Mallette Syndics et Gestionnaires, soumission terrain dépôt 5%	4000,00
Postes Canada, achat 1000 timbres	1057,77
Postes Canada, affranchissement taxes (volumineux)	43,31
Sophie Blais, remboursement location salle Loisirs	69,00
Hydro-Québec,	
Usine de filtration	6899,16
Caserne incendie	719,14
Garage.....	1173,93
Poste surpresseur	318,44
Enseigne 4 chemins	31,42
Poste ass. Morigeau	235,38
Parc Olivier Tremblay	205,67
Compteur d'eau St-Pierre	30,94
Poste ass. Village.....	2109,34
Maison Paroisse	1595,89
Maison Paroisse (nv)	142,43
Pavillon Bédard	116,98
2, 5 ^e rue Est.....	69,46
Climatisation Loisirs.....	1864,94
Éclairage public	857,85
Loisirs	2407,49
	18778,46
Bell Mobilité, cellulaires Loisirs et Garage	156,20
Vidéotron,	
Bureau	153,23
Garage	103,02
Usine de filtration	103,89
Surpresseur St-Pierre	36,11
Loisirs	175,11
Bibliothèque.....	104,98
	676,34
Énergir,	
Garage	1392,60
Maison Paroisse	2614,89
Loisirs	2402,94
Caserne.....	988,72
	7399,15
Telus, ascenseur	268,87
Visa,	
Google.....	46,80
Apple music	19,53
Régie Alcool et des Jeux, permis boisson Loisirs	659,75
SAQ, boisson Loisirs	167,72

Amazon, écran, clavier (Anne)	303,73	
Amazon, sac pour portable (Anne)	68,97	1266,50
Ministre Revenu Québec, remise de février 2023		10982,61
Ministre Revenu Québec, pension alimentaire février 2023		431,88
Revenu Canada, remise de février 2023		3943,38
Retraite Québec, remise de février 2023		416,90
La Fabrique, loyer mars 2023 Bibliothèque du Rocher		350,00
REMB. CELLULAIRES FEVRIER 2023		
Jean-Eudes Gaudet.....	25,00	
Stéphane Chouinard.....	25,00	
Maxime Blais.....	25,00	
Eric Harvey.....	25,00	
Anne Guichard.....	25,00	125,00
Fonds d'Assurance des Municipalités, réclamation (Gilbert Morin & Élisabeth Gaudreau)		1878,21
BuroPro Citation, Papeterie.....	348,43	
Contrat d'entretien photocopieur.....	158,90	507,33
Muni. Berthier-sur-Mer, entraide incendie 2022		2526,83
Energycycle, enfouissement janvier 2023		4133,64
OH Région Montmagny, déficit municipal 2023 10%		10244,00
Les Concassés du Cap, collecte février 2023		4635,23
Communications Imago, support technique		60,37
ABA Construction, installation 3 unités de chauffage bâtiment de la piscine		2283,95
MRC de Montmagny, service accès internet Haute vitesse 2022		222,00
6Tem TI, Portable (Anne).....	1259,95	
Support à distance.....	375,00	1879,79
Alectron Analyse, analyse bactériologique log. 524		120,57
Monyvill, 1 hre dégeler usine filtration à 175\$	175,00	
6624 m ³ ramassage neige à 1,05\$.....	6955,20	
4 hres déneiger trottoirs (2022) à 95\$.....	380,00	
23 hres déneiger trottoirs (2023) à 100\$.....	2300,00	11279,28
Marguerite Bouffard, entretien Loisirs		80,00
Jocelyne Noël, entretien bureau février 2023		120,00
Aquatech, opération usine d'eau potable et eaux usées		10515,41
CARE, affichage poste responsable des Loisirs		287,44
L'Oie Blanche, publicité règlement zonage		520,27
URLS, formation Saveur moniteur camp jour 2021		390,92
Raymond Chabot, Grant, Thornton, hon. Prof. preparation des états financiers 2022		9198,00
C.S.S. Côte du Sud, transport étudiants zone à risque		206,96
V-TO, produits sanitaires Maison Paroisse		548,04
Les Entreprises JRMorin, refacturation Arpentage Côte-de-Beaupré (réf. Glissement terrain 4 ^e rue)		888,61
Conval Québec, matériel usine d'eau potable		272,78
Camion Globocam, pièce camion Freightliner		537,44
Molson Canada, bière Loisirs		1371,21
Unibéton, 28,74 tm sable et sel 12%		915,32
Philippe Gosselin & Ass., 9172,2 litres à 1,6087 diesel		16751,01
A1 Hydraulique, pièce pelle rétrocaveuse		139,33
René Samson inc., Chauffe-eau log. 524.....	1027,31	
Réparation log. 522.....	185,39	1212,70
Linde Canada, 3942 m ³ à 0,4577 oxygène usine d'eau potable		2149,39

Bossé et Frère	
Location JCB versement 2 de 2	7473,38
Location Claas 880 versement 2 de 2	11497,50
Pièces souffleur à neige	744,35
Pièces souffleur à neige	425,55
Pièces JCB	45,40
	20186,18
MS2 Contrôle,	
Pièce étangs aérés	212,52
Changer 2 contacteurs étang aérés	742,05
Démonter valve usine d'eau potable.....	385,40
	1339,97
Vigil Sécurité, 50% travaux effectués, filage et installations d'équipements d'accès	4035,53
Résotel, enregistrement du message d'accueil bureau	258,69
Alimentation St-François, fournitures Bar Loisirs	36,23
MS2Contrôle, réparation caméra Loisirs	320,21
Clear Tech, service technicien et pièces (usine d'eau potable)	3411,60
Linde Canada, location réservoir oxygène (usine d'eau potable)	603,68
Avantis, matériel divers	
Usine d'eau potable	26,46
Equipement (Garage).....	20,68
	47,14
Aquatech, opération usine d'eau potable et ass. eaux	10515,41
Pièces d'Autos GGM, pièce équipement	22,73
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL janvier 2023	3540,06
Laboratoire Canalisation Souterraines, nettoyage réseau pluvial	2624,30
Agat Laboratoires, analyses eau potable et eaux usées	2112,15
Base 132, livrets ronde de sécurité (service incendie)	252,95
Wurth, mèche, colle, rivet, nettoyeur frein, disque, etc...	1468,03
6Tem TI, facturation annuelle 2023-2024 contrôleur Wifi	459,90
Info Page, IPA service incendie	122,79
Postes Canada, envoi journal l'Echo + circulaires serv. Incendie	225,83
Raymond Chabot Grant Thornton,	
Travaux validation surplus d'exercice	500,00
Facture intérimaire préparation états financiers.....	2500,00
	3449,25
Soc. Conservation Patrimoine, contribution 2023	1600,00
Boulon-Hydraulique CMT, pièces Garage	89,45
Marc-André Paré consultant, rédaction contrat de travail (modèle)	143,72
Supérieur Propane, location cylindre	4,60
Garage MTY, pièce équipement	102,08
Ultramar Arrêt Stop, essence	258,60
Dave Roberge, remb. taxes payées en trop (succ. Kathy Blanchet)	1040,05
Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur)	65,18
TOTAL :	194 525,88

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussions;

R-043-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
D'adopter les comptes à payer.**

5 ADMINISTRATION

**5.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR
BILLETS AU MONTANT DE 1 264 500\$ QUI
SERA RÉALISÉ LE 13 MARS 2023**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à
un emprunt par billets au montant de 1 264 500 \$ qui sera réalisé le
13 mars 2023**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 264 500 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
229-2012	350 800 \$
285-2022	400 100 \$
284-2022	290 000 \$
277-2021	223 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 229-2012, 285-2022, 284-2022 et 277-2021, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Après analyse et discussion;

R-044-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 13 mars 2023;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	66 800 \$	
2025.	70 000 \$	
2026.	73 500 \$	
2027.	77 200 \$	
2028.	81 000 \$	(à payer en 2028)
2028.	896 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 229-2012, 285-2022, 284-2022 et 277-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mars 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

5.2 ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 264 500\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 MARS 2023

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 mars 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 mars 2023
Montant :	1 264 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2023, au montant de 1 264 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

66 800 \$	4,80000 %	2024
70 000 \$	4,80000 %	2025
73 500 \$	4,80000 %	2026
77 200 \$	4,80000 %	2027
977 000 \$	4,80000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,80000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY

66 800 \$	4,87000 %	2024
70 000 \$	4,87000 %	2025
73 500 \$	4,87000 %	2026
77 200 \$	4,87000 %	2027
977 000 \$	4,87000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,87000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

66 800 \$	5,10000 %	2024
70 000 \$	4,90000 %	2025
73 500 \$	4,60000 %	2026
77 200 \$	4,55000 %	2027
977 000 \$	4,45000 %	2028

Prix : 98,24900 Coût réel : 4,92858 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Après analyse et discussions;

R-045-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2023 au montant de 1 264 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 229-2012, 285-2022, 284-2022 et 277-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**5.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT 288-2023 DÉCRÉTANT
L'ACQUISITION DES LOTS 3 476 324, 3 476 325
ET 3 476 344 AU CADASTRE DU QUÉBEC À**

**DES FINS D'UTILITÉ PUBLIQUE,
COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 298 000 \$ REMBOURSABLE EN
25 ANS**

AVIS est donné par Jean-Yves Gosselin, membre du conseil municipal, qu'un règlement sera présenté pour adoption visant l'acquisition des lots 3 476 324, 3 476 325 et 3 476 344 au cadastre du Québec comportant une dépense et un emprunt au montant de 298 000\$ remboursable en 25 ans, dont un exemplaire du projet de règlement est déposé simultanément au présent avis de motion.

R-046-2023

5.4 OUTILS DE COMMUNICATION DE MASSE

La municipalité a reçu des soumissions dans le but de procéder à l'acquisition d'un outil de communication de masse dont l'obligation pour toutes les municipalités et villes de posséder cet outil entrera en vigueur au plus tard en 2024. Trois compagnies ont présenté une soumission : Modellium, Citam et Telmatik

Plusieurs critères ont été évalués afin de choisir l'outil de communication le plus approprié aux besoins de la Municipalité en termes de coûts, du nombre d'utilisation, du coût de renouvellement annuel, la facilité d'utilisation, etc.

Après analyse et discussion;

R-047-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter la proposition de la compagnie Modellium au coût de 3396\$ avant taxes pour l'acquisition et la mise en place de cet outil pour l'envoi illimité de SMS/courriels/appels/push. Un frais annuel de renouvellement de 2696\$ avant taxe sera exigé.

Fait à noter que la Municipalité a déjà reçu du gouvernement la somme nécessaire afin de couvrir les frais d'acquisition de cet outil.

Également, mandater le Maire et/ou le directeur général à signer les documents à cet effet et de procéder à l'acquisition de cet outil de communication de masse.

5.5 TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT

La municipalité possède présentement un dossier devant le tribunal administratif du logement.

Après analyse et discussion;

R-048-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De mandater le directeur général et les avocats de la municipalité afin de représenter la municipalité au tribunal administratif du logement.

5.6 AGENT DE MISE EN COMMUN DES SERVICES INTERMUNICIPAUX

ATTENDU QUE la MRC de Montmagny a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de St-Just-de-Bretenières, St-Fabien-de-Panet, Ste-Apolline-de-Patton, Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Cap-Saint-Ignace, St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer, Lac-Frontière, Ste-Lucie-de-Beauregard, St-Paul-de-Montminy, Notre-Dame-du-Rosaire, Montmagny, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues désirent présenter un projet de **MISE EN COMMUN DES SERVICES** dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

R-049-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

Le conseil municipal de Saint-François de la Rivière-du-Sud s'engage à participer au projet de **MISE EN COMMUN DES SERVICES** et à assumer une partie des coûts;

Le conseil accepte que la MRC de Montmagny agisse à titre d'organisme responsable du projet;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le maire et/ou le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

5.7 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE CONTRACTUELLE POUR LE REMPLACEMENT DU CONGÉ DE MATERNITÉ DE LA DIRECTRICE ADJOINTE GESTION DE PROJETS

Considérant que la directrice adjointe gestion de projets partira en congé de maternité en avril 2023;

Considérant que la MRC de Montmagny a présentement une ressource disponible qui pourra prendre la relève de la directrice adjointe gestion de projets pendant son congé de maternité;

Considérant que cette même ressource pourra continuer de travailler à la préparation du dossier de dézonage que devra présenter la municipalité à la CPTAQ;

Après analyse et discussion;

R-050-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'embaucher monsieur Frédéric Du Verle à titre de chargé de projets temporaire en remplacement de la directrice adjointe gestion de projets pendant son congé de maternité.

6 LOISIRS

6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR – VOLET 2 - RÉGIONAL) POUR LE BASEBALL

Considérant que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a élaboré un projet pour la mise à niveau de son complexe de baseball;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 2 (Pacte rural);

Après analyse et discussion;

R-051-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du **FRR-volet 2 – (Pacte rural)** et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud mandate comme représentant, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au **FRR-volet 2 – (Pacte rural)**.

Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud demande à la MRC de Montmagny, d'affecter la somme de 41 000.00\$ à partir des objectifs d'affectation du FRR-volet 2 (Pacte rural) au volet (régional) pour la réalisation de ce projet.

6.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR – VOLET 2 - LOCAL) POUR LE PARC FRANCOFUN

Considérant que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a élaboré un projet pour la mise à niveau des infrastructures de jeu au parc Francofun;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 2 (Pacte rural);

Après analyse et discussion;

R-052-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du **FRR-volet 2 – (Pacte rural)** et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud mandate comme représentant, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au **FRR-volet 2 – (Pacte rural)**.

Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud demande à la MRC de Montmagny, d'affecter la somme de 42 357.21\$ à partir des objectifs d'affectation du FRR-volet 2 (Pacte rural) au volet (local) pour la réalisation de ce projet.

6.4 RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE DU 15 FÉVRIER AVEC DES CITOYENS CONCERNANT LES LOISIRS ET SPORTS

À la demande de certains contribuables de la Municipalité, une rencontre a eu lieu le mercredi 15 février à la Maison de la Paroisse en présence d'une élue et de la directrice adjointe gestion de projets afin d'entendre les commentaires et échanger sur les activités concernant les sports et loisirs dans la municipalité. Un résumé de cette rencontre a été déposé aux membres du conseil afin de permettre une réflexion à ce sujet.

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 SOUMISSIONS POUR LA TONTE DE PELOUSE 2023

La Municipalité a reçu une soumission de Maxmar pour la tonte de pelouse 2023.

Le coût demandé est de	6825\$ avant taxes
Terrain de football	2300\$ avant taxes
Stationnement de la boucherie	320\$ avant taxes

Total	<hr/> 9 445.00\$ avant taxes
-------	------------------------------

Après analyse et discussion;

R-053-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter la soumission proposée par l'entreprise Maxmar pour la tonte de pelouse pour la saison 2023. Pour le terrain de football, le coût pourra être réévaluer à la baisse en fonction du nombre d'heure réel utilisé.

8 EAU – AQUEDUC –EGOUTS

Aucun point.

9 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE et/ou CIVILE

**9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE
DES INCENDIES POUR FÉVRIER 2023**

Le rapport mensuel du service des incendies pour février 2023 est déposé au conseil.

**9.2 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE
LA SÉCURITÉ DES INCENDIES DE LA MRC
DE MONTMAGNY**

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;
ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ses actions et le transmettre à la MRC;
ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport;

Pour ces motifs,

Après analyse et discussion;

R-054-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie de la MRC de Montmagny présentant les actions réalisées pendant l'année 2022 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud.

Que le Conseil municipal ait pris connaissance des données du Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte sans modification.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

10 URBANISME

Aucun dossier

11 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

11.1 DOSSIER DU RAVINEMENT 4^E RUE EST

À l'automne 2022, une visite a été effectuée sur la 4^e Rue Est sur le site de ravinement en bordure de la rivière Saint-François en présence du Maire, du directeur général et de deux autres ressources conseils afin de continuer de trouver une solution au problème de ravinement en bordure de la rivière.

Ainsi, des moyens technologiques ont été utilisés afin d'aider à mieux cerner l'ampleur des travaux à effectuer et par le fait même à mieux en évaluer les coûts.

À la suite des résultats obtenus, la Municipalité se penchera sur les options offertes afin de régulariser la situation.

12 CORRESPONDANCE

Aucun point.

13 VARIA

13.1 FAIRE AUTREMENT (MRC) LAC A L'ÉPAULE EN MARS OU AVRIL 2023

À titre informatif, La MRC désire organiser un Lac à l'épaule en mars ou avril 2023 afin de réunir les Maires et les élus municipaux dans le but de discuter et de connaître les besoins des municipalités dans la MRC de Montmagny.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Quelques questions sont posées par des contribuables présents à la séance du conseil sur les sujets suivants :

- Les acquisitions des différents lots dans la municipalité
- Le dossier des infrastructures de baseball
- L'avancement du dossier CPE

15 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

R-055-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter de lever la séance régulière du conseil. Il est présentement 20h23.

_____ Maire

_____ Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.